

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 13 JUIN 2017 à 19H30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Daniel BOURZEIX, Maire.

- <u>Etaient présents</u>: Messieurs Daniel BOURZEIX, Bruno LE BORGNE, Mikaël ROBERT, Patrice SAVARY, Pierre CHENAIS, Léo LUCAS, Yannick AUVRAY et Bernard HASPOT et Mesdames Monique LE THIEC et Annie-Paule BOURGUIGNON.
- <u>Etaient absents</u>: Messieurs Yannick SOREL (donne pouvoir à Madame Monique LE THIEC), Michel FLENER (donne pouvoir à Monsieur Bruno LE BORGNE), Dominique BONTEMPS, Philippe ROULIER et Alain PASGRIMAUD.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Monsieur Yannick AUVRAY.

Avant de débuter Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Tarif pour 2 marchés de la création les 26 juillet et 14 août 2017.

L'ordre du jour est alors abordé :

1/ Validation du compte-rendu du 18 mai 2017.

Point retiré de l'ordre du jour.

2/ GRDF: compte-rendu d'activité de la concession 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Bruno LE BORGNE rappelle à l'assemblée que la distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 7 novembre 2015 pour une durée de 30 ans.

- Le réseau de gaz naturel :

Longueur du réseau par matière (m)	2016	2015	2014
Polyéthylène	4 170	4 170	4 169
Acier	0	0	0
Autres matériaux	0	0	0
Total			4 169

Nb de postes de distribution publique	2016	2015	2014
Total			0

Travaux sur l'année	2016	2015	2014
Canalisations posées (mètres)	0	0	25
Premières mises en service client	3	4	non mesuré

Les clients de la commune :

Secteurs	20	2016 Conso (MWh)		2015 Conso (MWh)		2014 Conso (MWh)	
d'activité	Nb clients		Nb clients		Nb clients		
Résidentiel	253	5 316	247	4 688	246	4 495	
Tertiaire	0	0	0	0	0	0	
Industrie	0	0	1	223	1	244	

Agriculture	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	253				247	4 739

- La distribution de gaz naturel au quotidien :

Urgence Sécurité gaz : En 2016, 99.50 % des interventions sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1h.

Appel d'Urgence Sécurité Gaz	2016	2015	2014
Nombre total d'appels de tiers			4
. Dont appels pour fuite ou odeur de gaz	I	3	2
Nombre total d'incidents	3	3	3
. Dont incidents (ou fuites) sur ouvrages exploités par GRDF	3	2	3

Les travaux de tiers à proximité des ouvrages :

Le guichet unique centralise les coordonnées des exploitants mais aussi les zones d'implantation des ouvrages gaz, ce qui rend plus efficace le processus de déclaration de travaux DT et DICT en évitant les déclarations inutiles. Les communes n'ont plus à détenir les plans de zonage des ouvrages.

DT-DICT sur votre commune	2016	2015	2014
Nb DT avec présence d'ouvrages GRDF	2	3	0
Nb DICT avec présence d'ouvrages GRDF	16	11	13
Nb dommages aux ouvrages lors ou après travaux de tiers	0	0	0

La surveillance du réseau :

GRDF effectue une recherche systématique de fuite soit à l'aide de véhicules de surveillance réseau, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

Longueur du réseau (m)	2016	2015	2014
Total			4 238

Monsieur Bruno LE BORGNE informe l'assemblée que le compte-rendu d'activité 2016 de la concession est disponible à l'accueil de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno LE BORGNE,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité PREND ACTE du compte-rendu de la concession GRDF 2016.

3/ STGS: rapport annuel 2016.

Point retiré de l'ordre du jour.

4/ Emprunt pour achat de matériels et véhicules pour les services techniques.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de financer par un emprunt de 70 000 € l'achat de véhicules pour les services techniques, à savoir :

- Un utilitaire
- Un camion benne
- Un tracteur tondeuse

6 banques ont été consultées, seules 3 ont fait une offre :

Banque	Taux fixe (TAEG*)	Nombre de trimestrialités	Coût total de l'emprunt (K constant + I + frais)
Banque postale	0.75 % (0.88 %)	20	71 406.62 € + 250 €
Crédit mutuel	0.55 % (0.6322 %)	20	71 015 € + 150 €
Crédit agricole	0.60 % (0.68 %)	20	71 107.80 €+ 140 €

^{*}TAEG Taux annuel effectif global

L'offre présentée par le Crédit mutuel étant la mieux-disante, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette offre.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter l'emprunt pour l'acquisition de véhicules pour les services techniques aux conditions suivantes :
 - ✓ 70 000 € au Crédit mutuel au taux fixe de 0.55 % sur un remboursement de 20 trimestrialités (5 ans).
- CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

5/ Décision modificative n° 1 au budget assainissement.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour permettre le paiement des travaux d'assainissement effectués entre le Champ-Roncy et la RN 165 à la commune de Nivillac.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

56195	CNE LA ROCHE BERNARD	DM n°1	2017
Code INSEE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DIWITT	2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

TRAVAUX DE CANALISATION ENTRE CHAMP RONCY ET RN 65

	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-21562 : Service d'assainissement	0.00 €	31 100.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00€	31 100.00 €	0.00€	0.00€	
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	31 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	31 100.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	
Total INVESTISSEMENT	31 100.00 €	31 100.00 €	0.00€	0.00€	
Total Général		0.00€		0.00€	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative n° 1 au budget assainissement telle-que présentée ci-dessus.

6/ Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires car il y a eu lieu d'annuler des titres sur exercice antérieur et les crédits n'ont pas été suffisamment prévus au budget 2017.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

56195	CNE LA ROCHE BERNARD	DM n°1	2017
Code INSEE	CNE LA ROCHE BERNARD		2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

CREDITS SUPPELEMENTAIRES CHAPITRE 67

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00€	500.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	500.00€	500.00€	0.00€	0.00€
Total Général		0.00€		0.00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n° 1 au budget principal de la commune telle-que présentée ci-dessus.

7/ Tarif exceptionnel pour la location de la salle Richelieu.

Monsieur le Maire expose :

Madame Géraldine HOUDMON, propriétaire de la boutique JAPRAMM souhaite organiser un défilé de mode pour présenter sa nouvelle collection automne-hiver.

A cette occasion elle sollicite l'assemblée pour disposer de la salle Richelieu. L'évènement est prévu le vendredi 1er septembre 2017.

Vu que cette manifestation participera à l'animation de la commune, Monsieur le Maire propose de lui octroyer une réduction de 50 % sur le prix de la location.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la réduction de 50 % sur le prix de la location de la salle Richelieu pour la soirée du 1er septembre,
- CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8/ Projet de jumelage avec la ville de RAULHAC : validation du projet.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son déplacement à RAULHAC lors du weekend de la pentecôte. Ce séjour a été très enrichissant et instructif sur les attentes de chacun en matière de jumelage. Ce projet doit permettre à la commune de La Roche-Bernard de valoriser ses atouts.

Afin de pouvoir finaliser le jumelage, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée une charte.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte et la convention de jumelage afin de pérenniser le projet.

9/ Tarif pour la mise en place 2 marchés de la création les 26 juillet et 14 août 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Patrice SAVARY expose :

Par délibération en date du 23 février 2017, le Conseil municipal a validé la mise en place d'un marché de la création le dimanche 16 avril 2017. L'association ABRICADABROC réitère sa demande (en partenariat avec l'association des artisans d'art de La Roche-Bernard) pour renouveler l'expérience de ces marchés.

Monsieur Patrice SAVARY propose de valider cette demande et d'appliquer les mêmes tarifs qu'en avril, à savoir :

- 1,80 € du mètre linéaire + 2,00 € par branchement électrique.

Vu l'exposé de Monsieur Patrice SAVARY,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'installation de 2 marchés de la création les 26 juillet et 14 août 2017 sur la Place du Bouffay.
- PRECISE que le tarif sera de 1,80 € du mètre linéaire + 2,00 € par branchement électrique.
- PRECISE qu'une facture globale sera adressée à l'association Abricadabroc.
- CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10/ Divers.

- Monsieur Pierre CHENAIS fait part à l'assemblée qu'il a reçu un message de satisfaction de Madame Catherine MAGE, fondatrice de l'association Ô Kalamkari et propose de le transférer à l'ensemble du Conseil municipal. Ce message remerciement chaleureusement la commune et les membres de l'association pour le succès de l'exposition.
- Madame Annie-Paule BOURGUIGNON informe l'assemblée que le bulletin municipal se prépare, le BAT 1 est prêt. Madame Annie-Paule propose d'intégrer un article sur le jumelage avec la ville de RAULHAC en incluant l'article de presse du quotidien « La Montagne » qui a relaté la venue de Monsieur le Maire de La Roche-Bernard à RAULHAC. Cependant, Madame Annie-Paule BOURGUIGNON interroge l'assemblée sur le fait qu'est réservé une page jumelage avec Padstow sur le site internet de la commune et demande donc l'autorisation de l'assemblée afin qu'apparaisse maintenant le jumelage avec la ville de RAULHAC dans le Cantal. L'assemblée est d'accord pour mettre en avant le jumelage avec RAULHAC et de mettre en sommeil le projet de jumelage avec la ville de Padstow en attendant que celui-ci se débloque.

- Madame Annie-Paule BOURGUIGNON fait part à l'assemblée qu'une réunion est prévue avec Messieurs Michel CHATAL et Hervé DREAN pour la mise en place des boitiers IMAGINA (ville connectée). Les 23 boitiers seront installés tout au long du circuit du patrimoine. Monsieur Michel CHATAL va rédiger une première page historique pour la place du Bouffay. Pour cette année, chaque borne sera alimentée d'une page animation, au fur et à mesure que les pages historiques des lieux seront rédigées, la société IMAGINA les intégrera aux boitiers.
- Monsieur Mikaël ROBERT informe l'assemblée que la mise en place des bornes enterrées au niveau de la place du Dôme est différée au mois de septembre prochain.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance vers 20h45 et fixe le prochain Conseil municipal au vendredi 30 juin 2017.